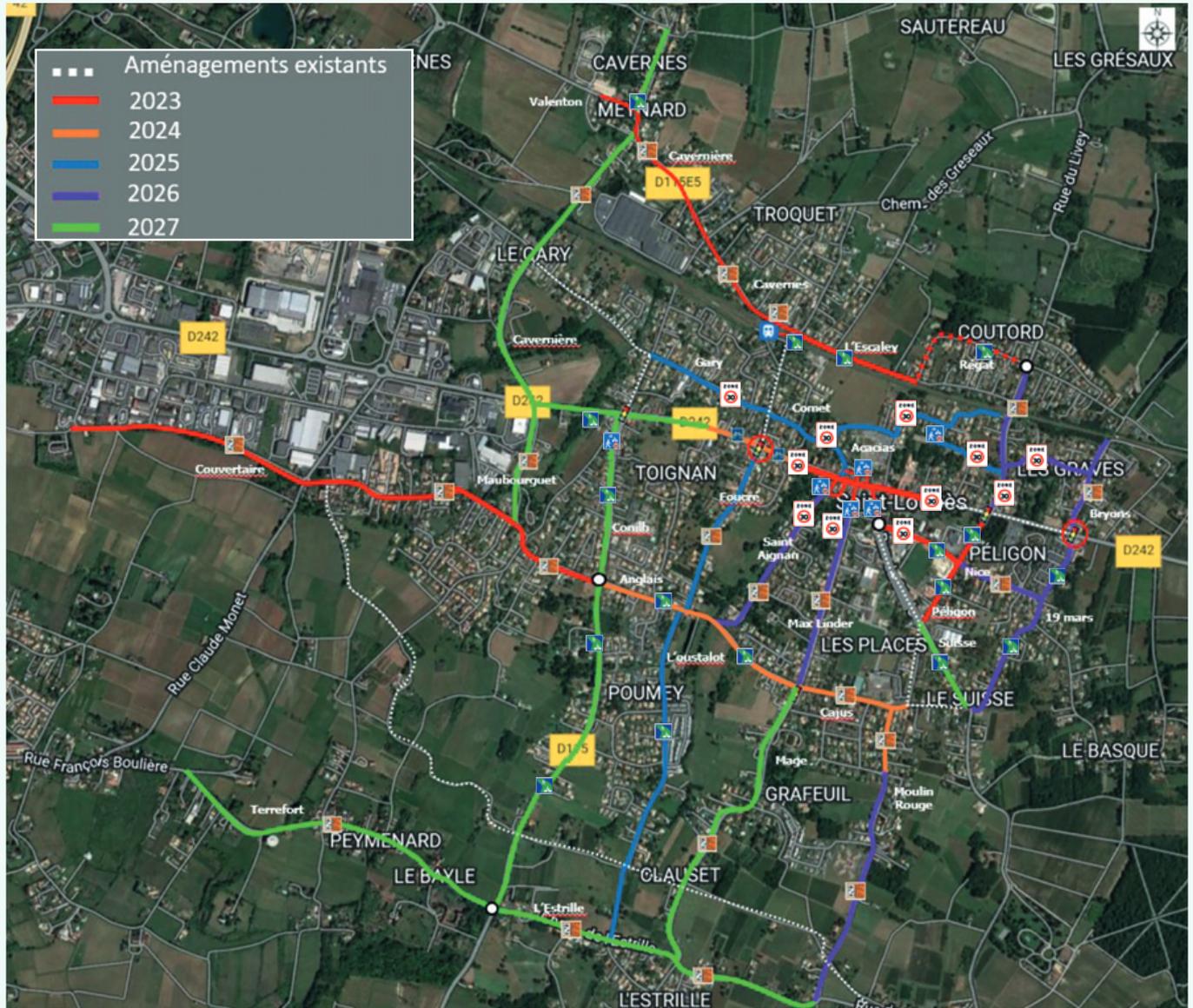


## Un plan sur plusieurs années en faveur des mobilités !

Le 13 septembre dernier à la Coupole, nous avons présenté les axes politiques des mobilités et les propositions du plan « modes actifs » d'AgoraCité, destiné à aménager nos voies en faveur des piétons et des cyclistes.

Ces aménagements ont été expliqués, détaillés et priorisés par les élus en commission mobilités. Un plan pluriannuel d'investissement prévoit des travaux de 2022 à 2026 grâce au budget annuel « mobilités », à hauteur de 30€ / an / habitant.

### Programmation pluriannuelle



## Priorisation et différents types d'aménagement

Conformément à notre volonté politique, la **sécurisation** du centre-ville est la priorité absolue : sécurisation des

déplacements dans le bourg et sécurisation aux abords des équipements scolaires et sportifs. L'idée est d'obtenir un circuit piéton/vélo continu et protégé entre les écoles et les différents équipements de la commune (stade, médiathèque, piscine, complexe sportif, Coupole...).

Vient ensuite la liaison de ce circuit avec les quartiers limitrophes pour permettre rapidement et au plus grand

nombre de privilégier la marche ou le vélo à la voiture. Enfin, les liaisons vers les quartiers plus éloignés nécessiteront plus de moyens. Pour chaque rue, une proposition d'aménagement est fléchée, selon un modèle cohérent et homogène dépendant du type de voie, de sa largeur, de sa fréquentation et de son état. Il est prévu 4 types d'aménagements détaillés en page ci-contre...

## Les 4 types d'aménagements



### La zone de rencontre

La « zone de rencontre » est destinée à sécuriser les zones urbaines quand la largeur ne permet pas de créer des trottoirs aux normes.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et sont prioritaires sur les autres véhicules. La vitesse de tous les véhicules est limitée à 20km/h. Ce type d'aménagement bénéficie d'un marquage au sol et de signalisation verticale conséquente, telle que celle réalisée en 2022 sur la rue du Prieuré.



### La voie verte

Quand la largeur le permet, la voie verte est la solution idéale ! Les piétons et vélos sont protégés sur une voie dédiée, séparée physiquement de la circulation.

La plupart des projets neufs ou des rénovations totales de rue intégreront ces aménagements. Certains trottoirs actuels seront sécurisés au moyen de barrières en bois pour devenir des voies vertes, comme par exemple la rue du Stade.



### La zone 30

La zone 30 bénéficie d'aménagements de sécurité permettant de réduire la vitesse des véhicules.

Intégrée dans un itinéraire cyclable, elle rend plus sûre la circulation des cyclistes, sans aménagement cyclable spécifique, grâce à la mixité de la circulation.



### La voie centralisée banalisée

Aussi appelée "Chaucidou" (CHAussée à Circulation DOUce), la "chaussée à voie centralisée banalisée" permet de créer 2 zones de circulation douces à droite et à gauche, en laissant une voie centrale étroite. Ceci entraîne la réduction de la vitesse des voitures, contraintes de se jauger et de se déporter pour se croiser.

Il en existe une version urbaine, où les voies latérales sont contrastées grâce à un revêtement différent et une version rurale, où seules des bandes discontinues sont présentes à droite et à gauche.

## Zoom sur les travaux 2023

### Les travaux 2023 prévoient des aménagements sur 4 secteurs :

- 1/ La reprise de la zone 30 du centre-bourg et l'aménagement de zones de rencontres à 20 km/h sur les voies débouchant sur l'avenue de la République.
- 2/ La création de voies vertes sur le chemin de Nice et le chemin de Péligon.
- 3/ La mise en place d'une chaussée à voie centralisée banalisée urbaine chemin de Cavernes, entre la gare et le port (\*).
- 4/ La sécurisation du chemin de Couvertaire par une autre chaussée à voie centralisée banalisée (travaux communautaires programmés)

(\*) sous réserve de l'accord départemental

